

# Compte-rendu du Comité d'Orientation du RMT Sols et Territoires du 12 décembre 2024 en visio

## Liste de présence

### Pour les membres du COR

Rémi Koller (président COR)  
Antoine Pierart (ADEME)  
Miriam Buitrago (ADEME)  
Loïc Commagnac (IGN)  
Patricia Laville (MASA)  
Gwenael Postec (Open-Forêt)  
Flavien Poinçot (RNEST)  
Anne Blanchart (Sol &co)  
Laurent Varvoux (Terrena)

### Pour les membres du Comité Technique

Joëlle Sauter : Animation du réseau  
Laure Soucémariadin : Animation du réseau et Axe thématique Agriculture-Agroécologie  
Bertrand Laroche : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)  
Noémie Pousse : Axe thématique Forêt et Cultures Pérennes  
Eric Lucot : Axe thématique Forêt et Cultures Pérennes  
Antonio Bispo : Animation du réseau et Axe thématique Collectivités et pouvoirs publics  
Pascal Guilbault : Axe thématique Forêts et cultures pérennes  
Philippe Lagacherie : Axe 3 acquisition et capitalisation des données Sol  
Romain Armand : Axe 4 Formation

## Excusés

Stéphanie Jalabert : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)  
Blandine Lemerrier : Axe 3 acquisition et capitalisation des données Sol  
Christophe Ducommun : Axe 4 Formation  
Yosra Ellili : Axe thématique Collectivités et pouvoirs publics  
Christine Le Bas : Axe 2 Diffusion des données sol (brutes ou élaborées)  
Marjorie Ubertosi : Axe 4 Formation  
Philippe Branchu  
Antoine Levêque

Présentation des membres du COR

*Lien vers présentation* : [Membres du COR 2024.pdf](#)

## Ordre du Jour

1. Accueil, tour d'écran, présentation rapide
2. Introduction par le président Rémi Koller (Présentation du rôle du COR, lien avec les autres instances de gouvernance du RMT)

[Lien vers la présentation : 1 Intro et rôle COR RMT-2024.pdf](#)

3. Rappel des activités 2024 et programme de travail 2025

[Lien vers la présentation : 2 COR RMTS&T bilan.pdf](#)

4. Perspectives 2026-2030 pour un nouveau RMT : proposition de 2 actions phares

[Lien vers la présentation : 3 COR RMTS&T perspectives.pdf](#)

## Restitution des avis et recommandations du COR du RMT S&T

(Rémi Koller)

Ce COR a permis de successivement d'examiner (ordre du jour) :

- **Des éléments de contexte de l'activité du RMT**
  - Résultats de l'évaluation à mi-parcours par un jury composé de représentants du COST de l'ACTA, du Conseil Scientifique des Chambres d'Agriculture, des ONVAR et de la Coopération ainsi que de l'enseignement agricole et des 3 directions du ministère de l'agriculture et prolongation actée du RMT sur 2025 ;
  - Participation active à la co-organisation et à l'animation de la semaine « Journée Mondiale des Sols » 2024 en Normandie ;
  - Proposition de directive européenne relative à la surveillance et à la résilience des sols ;
  - Renouvellement du GIS Sol pour 2025-2031.
- **Une présentation d'un bilan des activités 2024 et du programme de travail 2025** arrêté dans la logique de prolongation d'une année du RMT, pour chacun des 4 axes structurants et des 3 axes transversaux thématiques ;
- **Une présentation par des représentants de l'ADEME des initiatives de l'Agence sur la question des sols**
- **Une présentation de l'état des réflexions conjointes des partenaires principaux pour la structuration d'un projet dans l'hypothèse d'un nouvel appel à proposition pour la période 2026-2030.**

Chaque séquence a été suivie d'un temps ouvert aux questionnements et remarques des membres du COR.

### Remarques préliminaires, sur le déroulement de ce COR

- ✓ 9 présents sur 14 membres (hors Comité technique) ;
- ✓ Format court visio comme en 2023 apprécié par les membres car ménage leur disponibilité ;
- ✓ Une bonne préparation en amont par le comité technique du RMT, démontrant d'une part le degré élevé de concertation entre les structures et les personnes composant ce comité technique, d'autre part et par leur présence, l'engagement réel des animateurs d'axe dans la conduite des travaux qu'ils ont accepté de prendre en charge ;
- ✓ Mais des temps d'échange toujours contraints par le temps et le format visio qui ne facilite pas l'interactivité ;
- ✓ Et toujours pas d'agriculteur parmi les membres présents pour la seconde année consécutive.

## 1. Discussion autour des éléments de contexte

L'évaluation à mi-parcours par le jury a été très positive. Elle a débouché sur une série de **5 questionnements par le jury**, officiellement portés à connaissance du RMT début 2024 :

- la clarification des liens avec le GIS Sol
- l'évaluation de la satisfaction des cibles par rapport à nos livrables
- la mise à disposition des données sols
- la prise en compte des questions de biodiversité
- la proposition de directive européenne sur les sols et implication pour le/du RMT.

*NB : Ces questions, déjà connues officieusement lors du COR précédent réuni le 13 décembre 2023, avaient pu être traitées explicitement par celui-ci et avaient donné lieu à une série de recommandations (cf. [le compte-rendu de ce COR](#)).*

Sur ces 5 interpellations, des initiatives ont été prises par le RMT pour y répondre :

- **La clarification des liens avec le GIS Sol (et avec l'AFES et RNEST)** a été traitée et a donné lieu à un document plaquette de présentation resituant les activités des uns et des autres par rapport à 8 finalités partagées. Celle-ci a été diffusée à l'occasion de la semaine « Journée Mondiale des Sols » en Normandie.
- **La proposition de directive européenne sur les sols et son implication pour le/du RMT** a commencée d'être abordée dans la perspective de l'adoption de cette directive et de sa mise en œuvre nationale. Des contributions possibles ont été identifiées concernant 3 des 7 étapes d'implémentation de celle-ci : la définition des « soil districts » (type de sol × usage) pour l'étape de surveillance et d'évaluation ; l'adaptation des pratiques aux types de sol pour l'étape de définition des principes de gestion durable des sols ; l'accès et la diffusion des données pour l'étape de « reporting ».

Les 3 autres restent partiellement ouvertes :

- L'évaluation de la satisfaction des cibles par rapport aux livrables reste peu traitée.
- La mise à disposition des données sols est un des axes du RMT !
- La prise en compte des questions de biodiversité se limite à la fourniture des données caractéristiques de propriétés pérennes des sols aux acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'évaluation de l'état biologique des sols.

**La question du statut juridique des données sur les sols** reste un point sensible et complexe pour la sécurisation des dispositifs de mise à disposition de ces données, qu'il s'agisse de données ponctuelles ou surfaciques. L'étude de ce point figure dans la nouvelle feuille de route confiée au GIS SOL pour la période 2025-2031. Le RMT pourra ainsi profiter de ces travaux. Cette question ne semble pas être traitée dans le cadre de la future directive sol européenne, laissant peut-être l'appréciation de cette question aux états membres : ce sera un point à surveiller. En France, à ce jour, le sol est considéré comme « contribuant au patrimoine naturel », et pas comme un élément constitutif de ce patrimoine comme l'eau : le statut juridique des données sur les sols reste ainsi en tension entre RGPD, droit de propriété, ... et une utilité publique indéniable.

## 2. Discussion autour de la présentation d'un bilan des activités 2024 et du programme de travail 2025

Concernant la mise à disposition des données

Il apparaît que l'accès par le Géoportail (et la Géoplateforme à venir) suscite beaucoup d'intérêt et de demande de téléchargement de la carte des sols (issue des RRP). Celle-ci est déjà réutilisable dans un

SIG en flux WFS. L'intérêt pour cette carte soulève une nouvelle fois **la question des mésusages possibles de cette carte simplifiée** qui présente le sol dominant par UCS et issue d'une source au 1/250 000. Quel(s) système(s) d'avertissement mettre en place pour les éviter ?

La correspondance difficile ou absente entre les dénominations de sol pédologiques (vocabulaire complexe d'experts) et leur interprétation et dénomination agronomique (jusqu'au nom de sol vernaculaire ?) reste une faiblesse pour les utilisateurs non aguerris.

### Concernant les axes thématiques

Les produits élaborés par le RMT Sols et Territoires sont nombreux, mais l'impact de leur diffusion reste souvent peu étudié : quel est l'accueil des différents produits ? Comment assurer leur promotion auprès des utilisateurs ciblés ? Des plans de communication structurés ont-ils été conçus ? Dans cet ensemble, il faut souligner les bons résultats de la formation des référents qualité des sols forestiers (dans le cadre du projet IPRSol) avec 40 personnes formées (mais dont 5 ont déjà quitté leurs fonctions, ce qui souligne la nécessité d'une continuité de moyen terme dans les actions).

### 3. Présentation des engagements de l'ADEME sur les sols

Les sols et leur préservation sont un vrai sujet pour l'ADEME, qui dispose d'un groupe de travail spécifique sol et un fond fléché sur la thématique, dont le montant est en arbitrage pour 2025 (3 M€ en 2024, sans doute en baisse sensible en 2025, et orienté en priorité au soutien du plan d'action pour la préservation des sols forestiers **PASF** pas encore publié que l'ADEME anime).

L'ADEME soutient les dispositifs de surveillance par son engagement au sein du GIS Sol, et aussi les observatoires relatifs à l'artificialisation et à la biodiversité. Elle soutient aussi des actions visant à la prise en compte des sols comme la Fresque du Sol, l'AMI ZAN – à Rouen et Ris-Orangis – et son futur prolongement 'sols et aménagement' en accompagnement des collectivités locales, l'intégration de la démarche MUSE auprès des territoires engagés pour la transition écologique.

Les développements attendus de son soutien thématique devraient concerner la prolongation de l'étude DEPE IndiQuaSols, la suite de la plateforme e-sol à développer, le renforcement de la communication pour la sensibilisation aux sols. Le **PASF** à venir sera lui structuré en 5 axes : connaître et surveiller les sols forestiers, mobiliser le bois avec des pratiques et équipements à faible impact, former et sensibiliser [...] en continuité d'IPRSol, accompagner économiquement [...] (prise en compte des enjeux sol dans les aides sylvicoles et les investissements matériels), encadrer les facteurs de pression dans les textes de planification forestière [...] comme par exemple le cahier des charges concernant la production de bois énergie.

### Discussion

Au moment où la sensibilisation à l'importance des sols gagne sa place auprès du grand public, la discussion souligne l'intérêt qu'il y aurait à lancer **la plateforme e-sol** pour proposer un portail unique permettant à tous les publics et acteurs concernés par les sols d'accéder à l'ensemble des ressources et outils produits par les différentes structures, identifier les experts éventuellement mobilisables et partager des questionnements et retours d'expérience. Ce 'portail' pourrait ainsi assurer un relais efficace de diffusion des produits du RMT.

Les représentants de l'ADEME évoquent aussi les limites de leur implication possible au sein du RMT, car s'ils peuvent contribuer à alimenter les réflexions du réseau, ils doivent le faire en se gardant d'une trop forte implication, dans la mesure où le réseau et ses membres sont susceptibles de répondre à des appels à projets ou à des manifestations d'intérêt émis par l'ADEME.

#### 4. Examen des premières réflexions sur les perspectives 2026-2030

Les acteurs du RMT Sols et Territoires sont dans l'attente d'un nouvel appel à projet national définissant un cahier des charges actualisé pour un cycle 2026-2030.

Les perspectives 2026-2030 réfléchies par le Comité Technique du réseau sont présentées en respectant la structuration actuelle des travaux en 4 axes « techniques » (Accès aux données, Acquisition et capitalisation de données, Formation, Pilotage et animation du réseau) et 3 axes thématiques transversaux (Agriculture et Agroécologie, Forêts et Cultures Pérennes, Collectivités et pouvoirs publics).

##### L'axe formation revu ?

**Une éventuelle répartition des objectifs de formation dans les divers axes techniques et thématiques est à l'étude.** L'exemple de prise en charge aboutie de l'aspect formation au sein de l'axe forêt en est une illustration. **Le COR soutient cette proposition** car le souci d'appropriation par des utilisateurs des données, méthodes et outils produits transparait déjà dans chacun des axes actuels. Cette réorganisation constituerait un signal fort en interne comme vis-à-vis de l'extérieur du réseau. En interne d'abord, car cela 'oblige' les animateurs d'axe à définir une stratégie propre visant à accompagner la diffusion de leurs productions. En externe ensuite, car la finalité d'un RMT est bien la diffusion et la transmission des savoir-faire et compétences nouvelles issues du réseau.

**Cependant, afin d'assurer cohésion, complémentarité et synergie des initiatives, une coordination s'imposera.** Cette coordination 'formation' devra également se préoccuper d'établir des contacts avec des structures intégratrices de l'enseignement secondaire et supérieur susceptibles de relayer voir de coproduire des modules de formation intégrable à leur offre (de type MOOC en particulier ; voir Agreeium dans le domaine de l'agriculture pour le supérieur).

##### Les enjeux et questions à traiter

Les débats du COR ont porté par ailleurs sur des enjeux perçus et des interrogations portées par certains de ses membres et leur prise en charge par le RMT présent ou futur : existe-t-il des bases de données dédiées aux indicateurs mesurées d'activité biologique des sols ? ; comment différencier des sols perméables et imperméables face au risque de ruissellement et inondation ? ; ....

Au-delà des réponses immédiates qui ont pu être apportées en séance, toutes ses questions soulignent (1) l'importance des pratiques appliquées aux parcelles pour moduler les caractéristiques de perméabilité, de teneur en MO, d'intensité de l'activité biologique, ... qui ne peuvent pas être intégrées dans les produits actuels descriptifs des sols à petite échelle : la carte du Géoportail, les RRP, les TypTerres ; (2) la complexité et la saisonnalité de certaines caractéristiques comme l'infiltrabilité. Ces questions montrent cependant le type d'attentes des utilisateurs potentiels de données descriptives des sols.

**Ces interrogations trouvent un écho dans les réflexions concernant le rapprochement du réseau avec d'autres RMT.** Il est difficile pour le COR d'émettre des recommandations de rapprochement avec des RMT identifiés : il appartient au CoPil d'identifier et confirmer la priorité de questionnements devant être pris en charge mais dont la résolution peut soit dépasser les seules capacités opérationnelles du RMT Sols et Territoires, soit bénéficier de synergies avec un cercle d'acteurs élargi.

**Elles soulignent également l'intérêt de forger un projet établi à partir de demandes d'acteurs, elles-mêmes suscitées par les interrogations qui les animent face à des enjeux de mieux en mieux identifiés :** le changement climatique et les risques associés, l'aménagement et la prise en compte des sols et de leurs fonctions, l'intérêt pour l'évaluation de la fertilité des sols (dont la composante fertilité biologique) et l'évaluation de leurs potentialités agronomiques aux grandes échelles (les parcelles), ...

**Il appartient aux membres du réseau de croiser ces questionnements avec leur propre perception des mutations technologiques** (les capteurs, l'IA générative dans les SIG peut être, sachant que l'IA opérationnelle est déjà mise en œuvre par les démarches CSMS, ...) et des évolutions réglementaires attendues (évolution du ZAN, aboutissement de la directive sol, bilans carbone, ...) pour une prospective concernant les données et outils attendus.

**Néanmoins, partant des travaux réalisés à ce jour, le COR suggère que le CoPil conduise cette prospective autour de 3 mots d'ordre majeurs :**

- **consolider l'existant**, déjà riche en données, méthodes et scripts dont certains restent à finaliser ou à élargir (on peut penser à TypTerres par exemple)  
Cette consolidation doit intégrer la clarification des connexions entre les données proposées. **En effet, 3 types de produits co-existent** (et demain peut-être plus avec les cartes locales issues des démarches de CSMS : **la carte du Géoportail, les RRP, les TypTerres**. **Il faut prêter attention aux détails qui permettent aux utilisateurs novices** de données sol, dans les interfaces d'utilisation de ces produits, :
  - **de comprendre au mieux les différents produits** et leurs limites d'usage ;
  - **de maîtriser la cohérence existante et les passerelles entre ces produits** (dénomination des sols, correspondances types de sol pédologiques et TypTerres agronomiques, ...).
- **appliquer ou faire utiliser** à travers des produits dérivés (cartes thématiques sur le Géoportail par exemples), par la formation à l'usage éclairé des produits, la valorisation des retours d'expérience, les témoignages, vis-à-vis de publics ciblés ;
- **être force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics**, c'est-à-dire rester en veille réactive vis-à-vis des sollicitations pouvant découler de la transposition de la directive européenne sur les sols, mais aussi du déploiement de plans positionnés comme prioritaires tel que le PASF.